

Conditions Générales de Vente

1. Champ d'application et validité

- 1.1. Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à tous les accords conclus entre iomarket et le client concernant les services Cloud fournis par iomarket ainsi que toutes autres prestations, sauf disposition légale impérative contraire ou accord écrit additionnel entre le client et iomarket.
- 1.2. Les services et prestations utilisés par le client sont généralement précisés dans une confirmation de commande signée par iomarket et le client ou dans un contrat d'achat avec ses annexes respectives. Le contrat entre iomarket et le client est constitué de la confirmation de commande ou du contrat d'achat avec ses annexes ainsi que des présentes CGV. Un contrat peut également être conclu par l'activation en ligne des services.
- 1.3. Les présentes CGV d'iomarket s'appliquent exclusivement ; iomarket ne reconnaît pas les CGV du client qui contredisent ou s'écarteraient des présentes, sauf accord écrit exprès d'iomarket. Ces CGV ne sont pas considérées comme acceptées, même si iomarket, en ayant connaissance de telles CGV, exécute des prestations pour le client sans réserve.
- 1.4. L'invalidité ou la nullité éventuelle de certaines dispositions des présentes CGV n'affecte pas la validité des autres dispositions. Les parties remplaceront les dispositions invalides par de nouvelles dispositions qui se rapprochent autant que possible de l'intention initiale des dispositions supprimées et de l'objectif économique du contrat.

2. Droit d'utilisation des services Cloud d'iomarket

- 2.1. Le client dispose d'un droit d'accès et d'utilisation des services Cloud d'iomarket, sous réserve que les services Cloud appliqués et les prestations soient payés et que les conditions contractuelles soient respectées.
- 2.2. Les services Cloud mis à disposition du client ne peuvent être utilisés qu'aux fins prévues dans le contrat. Toute utilisation par des tiers est exclue. De plus, il incombe au client d'empêcher l'accès aux services Cloud proposés ainsi qu'aux systèmes et/ou réseaux associés par des personnes non autorisées. Le client est également tenu d'éviter l'envoi et/ou le stockage de contenus nuisibles, illicites ou en violation des droits via les services Cloud proposés par iomarket

3. Infrastructure et disponibilité

- 3.1. iomarket fournit ses services cloud et ses prestations conformément à la description du service, mais ne peut garantir que le service exclut toute possibilité d'erreur ou qu'il puisse être utilisé sans interruption dans toutes les conditions d'utilisation possibles.
- 3.2. Les interruptions périodiques ou planifiées des services cloud pour des raisons techniques sont généralement effectuées en dehors des heures de bureau habituelles et seront communiquées de manière appropriée et en temps utile.
- 3.3. iomarket est autorisée à interrompre l'exploitation de ses services cloud pour des raisons importantes (telles que des perturbations, du sabotage, le risque d'abus, etc.). Ces interruptions seront communiquées au client dès que possible. iomarket ne sera pas responsable des éventuels dommages résultant de l'interruption des services pour des raisons importantes.

4. Suspension et interruption du service

- 4.1. Si l'on a des raisons de craindre qu'une personne tierce ait accédé illégalement au système du client, iomarket doit être informée immédiatement, l'accès aux services cloud doit être suspendu ou bloqué, et les instructions d'iomarket doivent être suivies.

- 4.2. iomarket est autorisée à suspendre l'accès aux services cloud du client et/ou de toute personne autorisée à tout moment et sans préavis, si cela lui semble justifié pour des raisons objectives. La suspension sera signalée au client. iomarket ne sera pas responsable des dommages éventuels résultant de cette suspension.

5. Transmission et traitement des données électroniques

- 5.1. Die iomarket verarbeitet nur elektronische Daten im vereinbarten Datenformat, die ohne Vorbehalte ausgeführt werden können und/oder keinen unzulässigen Inhalt haben.
- 5.2. Der Kunde muss bei Verlust oder Zerstörung der elektronischen Daten auf Verlangen der iomarket eine elektronische Kopie zur erneuten Verarbeitung einliefern können.
- 5.3. Die den elektronischen Daten zu Grunde liegenden Rechtsgeschäfte der Kunden sind direkt und ausschliesslich zwischen den involvierten Parteien zu regeln. iomarket übernimmt diesbezüglich keine Haftung.
- 5.4. Die iomarket prüft weder die geschäftliche Grundlage und die inhaltliche Richtigkeit noch die Vollständigkeit der ihr eingelieferten elektronischen Dokumente.
- 5.5. Übermittelt bzw. empfängt ein im Ausland steuerpflichtiger Kunde über die iomarket elektronische Dokumente, so ist er allein für die Einhaltung der im entsprechenden Land massgeblichen Gesetze und Vorschriften verantwortlich.
- 5.6. Wird iomarket für die Übermittlung von elektronischen Daten zu einem widerrechtlichen Zweck oder sonst wie von einem Dritten zur Verantwortung gezogen, verpflichtet sich der Kunde, die iomarket vollumfänglich schad- und klaglos zu halten.
- 5.7. Die iomarket ist für die ordnungsgemässe Verarbeitung und Übermittlung der ihr (in ihrem Datenspeicher) zugegangenen elektronischen Daten des Kunden bis zum Verfügungsbereich des bezeichneten Empfängers verantwortlich.
- 5.8. Elektronische Daten gelten als im Verfügungsbereich des Kunden zugestellt, sobald sie durch den Kunden abrufbar sind. Der Kunde anerkennt die durch iomarket in den Verfügungsbereich gestellten elektronischen Dokumente als rechtsgenügend zugestellt.

6. Service cloud pour l'échange de données entre partenaires commerciaux

- 6.1. Die im Rahmen der Erbringung der Cloud Services ausgetauschten Daten werden als Geschäftskorrespondenz der einzelnen Kunden, nicht aber der iomarket qualifiziert. Hierfür gelten die landesspezifischen gesetzlichen Bestimmungen über die Aufbewahrung.
- 6.2. Einsprachen gegen unberechtigte oder unkorrekte Ausführungen sowie Beanstandungen irgendwelcher Art sind innerhalb von 14 Tagen nach der Verarbeitung des elektronischen Dokumentes geltend zu machen. Andernfalls gelten die einzelnen Transaktionen des Geschäftsfalles als anerkannt.
- 6.3. Falls mit dem Kunden nichts anderes schriftlich vereinbart ist, stehen ihm die zu einem elektronischen Dokument gehörenden Daten 120 Tage auf den Systemen der iomarket zur Verfügung. Nach dieser Frist werden diese Daten unwiderruflich gelöscht und es ist keine Abfrage der Daten mehr möglich. Davon ausgenommen sind Daten, die im "online Archive" gespeichert werden, welcher durch den kostenpflichtigen Bezug des online Archive Service aktiviert wurde.

7. Confidentialité, Protection des données et données personnelles

- 7.1. Selon notre compréhension, les informations confidentielles désignent des données et des documents liés à l'entreprise qui ne sont pas accessibles au public ; ces informations ont été communiquées à l'autre partie avant ou après la conclusion du contrat dans le cadre de la coopération.
- 7.2. Les deux parties contractantes s'engagent à utiliser toutes les connaissances acquises dans le cadre de la relation contractuelle concernant des secrets d'affaires et/ou commerciaux uniquement pour l'exécution du contrat et à les traiter de manière confidentielle, sans limite de durée.

- 7.3. iomarket s'engage à garder confidentielles toutes les informations, documents et données qui lui deviennent connus dans le cadre de l'exécution de ce contrat et à ne pas les divulguer à des tiers non autorisés. L'obligation de confidentialité concerne toutes les données soumises au secret bancaire et commercial. Les employés d'iomarket sont tenus de respecter cette obligation de confidentialité. iomarket s'engage également à soumettre à cette obligation de confidentialité les tiers qu'elle mandate dans le cadre du présent contrat.
- 7.4. Les parties au contrat, iomarket et le client, s'engagent à respecter les dispositions en vigueur concernant la protection des données, notamment à maintenir la confidentialité des données personnelles qui pourraient être découvertes lors de la fourniture des services contractuels, à les protéger et à les utiliser exclusivement à la fin pour laquelle elles ont été communiquées.
- 7.5. Si cela est conforme aux exigences légales ou à une décision d'une autorité compétente ou d'un tribunal, iomarket est autorisée à divulguer des informations confidentielles à des tiers. Dans la mesure où cela ne viole pas la législation en vigueur et est réalisable, iomarket informera le client en conséquence.
- 7.6. Sauf disposition contraire dans le contrat, iomarket est autorisée à publier sur un site Internet public le nom de l'entreprise, le logo de l'entreprise, une brève description approuvée par le client, l'adresse et l'adresse Web.
- 7.7. Par « données personnelles », on entend toutes les informations se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Dans la mesure où nous déterminons les finalités et les moyens du traitement des données personnelles dans notre entreprise, nous sommes considérés comme le responsable du traitement au sens du RGPD. Cela s'applique, par exemple, lorsque le client visite nos sites Web. Lorsque des données personnelles nous sont envoyées par nos clients dans le cadre de l'utilisation de nos services, ce ne sont pas nous qui déterminons les moyens et les fins du traitement, de sorte que le client d'iomarket est responsable et iomarket agit uniquement en tant que sous-traitant. Lorsque le client transmet des données personnelles à iomarket, il lui incombe en tant que responsable d'obtenir les consentements nécessaires concernant les données personnelles transmises à iomarket.
- 7.8. Le client est entièrement responsable des données client transmises à iomarket. Il garantit qu'il dispose des autorisations nécessaires pour la transmission des données et qu'il dispose de toutes les autorisations administratives requises. Nous agissons dans un environnement international et proposons donc nos services également à l'international, il est donc possible que des données personnelles soient transférées ou accessibles dans des pays situés en dehors du pays de résidence de l'utilisateur. En ce qui concerne ce traitement de données dans un pays tiers, le client déclare en avoir pris connaissance et accepte ce transfert. En conséquence, nous prenons des mesures pour garantir le niveau de protection nécessaire et approprié.
- 7.9. Lorsque le traitement des données personnelles est transféré vers un pays en dehors de l'UE et qu'aucune décision d'adéquation de la Commission européenne n'est disponible, le niveau de protection des données est garanti par l'utilisation de clauses contractuelles types de la Commission européenne ou d'autres dispositions contractuelles nécessaires. Nous fournirons ces informations au client sur demande, sans toutefois divulguer de secrets commerciaux.
- 7.10. Pour toute question concernant ce traitement des données personnelles, les utilisateurs peuvent nous contacter à l'adresse suivante : administration@io-market.com.
- 7.11. Tant iomarket que le client prennent les mesures techniques et organisationnelles nécessaires et appropriées pour garantir une protection suffisante des données personnelles (garantie du niveau de protection). Nous fournirons ces informations au client sur demande, sans toutefois divulguer de secrets commerciaux.
- 7.12. En ce qui concerne la protection des données, nous vous renvoyons à notre politique de confidentialité séparée.

8. Responsabilité des parties contractantesiomarket

- 8.1. iomarket s'engage à remplir ses obligations contractuelles avec toute l'expertise et la diligence requises. En cas de manquement, le client doit en informer iomarket par écrit sans délai et lui accorder un délai raisonnable pour y remédier.
- 8.2. Si le manquement n'est pas corrigé dans un délai raisonnable, le client a le droit de résilier le contrat. Le client a le droit de résilier le contrat dans les trois mois suivant le manquement d'iomarket. Dans ce cas, les frais éventuellement payés à l'avance seront remboursés par iomarket.
- 8.3. iomarket n'est responsable des dommages causés aux clients ou à des tiers que si ceux-ci ont été causés intentionnellement ou par négligence grave, et qu'il n'y a pas de faute du client ou d'un tiers.
- 8.4. iomarket n'est pas responsable des dommages causés au client en raison de pannes ou d'interruptions de service des systèmes d'iomarket.
- 8.5. iomarket exclut également toute responsabilité pour les dommages découlant du non-respect ou de la mauvaise exécution des obligations contractuelles du client, ainsi que pour les dommages indirects ou consécutifs tels que les profits non réalisés, les économies non réalisées, les dépenses supplémentaires ou les réclamations de tiers, dans la mesure où cela est permis par la loi. La responsabilité est également exclue en cas de manque de coopération du client, de non-respect des dispositions relatives à la gestion des identifiants et des mots de passe ou de sauvegarde insuffisante des données (backup), sous réserve de la légalité.
- 8.6. Étant donné que les échanges de données se font par des moyens de télécommunication publics et non spécifiquement protégés (Internet, réseau téléphonique, etc.), ceux-ci échappent à l'influence d'iomarket et nous déclinons toute responsabilité pour les dommages causés au client en raison d'erreurs de transmission, de défauts techniques, de pannes, d'interruptions ou d'interférences illégales dans les équipements de télécommunication.
- 8.7. iomarket n'est pas responsable des dommages causés par des cas de force majeure, tels que des événements naturels, des incendies, des grèves, des guerres et des ordres administratifs.
- 8.8. La responsabilité totale en ce qui concerne toutes les demandes dans le cadre des conditions d'utilisation et des garanties se limite au montant payé par le client pour l'utilisation des services cloud d'iomarket.
- 8.9. Aucune des parties contractantes n'est responsable des pertes, des profits manqués, des affaires, de la valeur de l'entreprise, de la réputation publique ou d'autres dommages économiques. Cela inclut en particulier les dommages non prévisibles typiquement.
- 8.10. Toutes les réclamations en vertu du contrat doivent être soumises dans un délai de 12 mois à compter de l'événement ayant donné lieu à la réclamation.
- 8.11. Le client est seul responsable et responsable du contenu des données qu'il stocke ou transmet via iomarket. Aucune réclamation de tiers ne peut être formulée à cet égard, et le client garantit iomarket contre toute réclamation de tiers.
- 8.12. Le client est responsable de s'assurer que les données qu'il ou ses clients ou partenaires commerciaux transmettent à iomarket et qui y sont stockées ne contiennent pas de contenu illégal ou immoral, et que le propriétaire des données accepte leur transmission à iomarket. En cas de violation de ces dispositions, iomarket se réserve le droit de résilier le contrat avec le client sans préavis.

9. Responsabilité des parties contractantes

- 9.1. iomarket garantit que ses prestations possèdent les caractéristiques garanties par écrit et que les travaux qui lui sont confiés sont réalisés avec soin.
- 9.2. iomarket s'engage à exécuter tous les travaux avec du personnel qualifié ou à faire appel à des tiers qualifiés pour l'exécution des travaux.
- 9.3. iomarket informera le client de manière appropriée et en temps utile en cas d'interruption prévisible du service en raison de travaux de réparation ou de maintenance. iomarket

décline toute responsabilité pour les dommages subis par le client ou un tiers résultant de cette interruption.

- 9.4. Le client s'engage à respecter les principes reconnus de la sécurité des données, notamment à garder les mots de passe confidentiels ou à les modifier immédiatement si la possibilité que des tiers non autorisés en aient connaissance est suspectée.
- 9.5. Le client s'engage à utiliser les services cloud d'iomarket dans le cadre légal autorisé et à veiller à ce que les services fournis par iomarket ne soient pas utilisés de manière abusive.
- 9.6. En cas de violation par le client des obligations ci-dessus, iomarket est, à sa discrétion, autorisée à résilier le contrat immédiatement ou à suspendre les services jusqu'à ce que les conditions correspondantes soient respectées. iomarket a également droit à une indemnisation pour tous les dommages résultant de la violation des obligations du client.
- 9.7. iomarket est autorisée à faire appel à des tiers de son choix pour remplir ses obligations contractuelles.
- 9.8. Le transfert ou la transmission partielle des droits et obligations du client nécessite l'accord préalable écrit d'iomarket.

10. Propriété intellectuelle

- 10.1. Par droits de propriété intellectuelle, on entend tous les droits de brevet, droits d'auteur et droits de marque.
- 10.2. Tous les droits de propriété intellectuelle concernant les produits sous licence, y compris le code source et sa documentation, restent la propriété d'iomarket.
- 10.3. Si un tiers émet des revendications concernant la propriété intellectuelle en rapport avec les services cloud d'iomarket, le client doit informer immédiatement iomarket. iomarket assurera le soutien au client et prendra immédiatement des mesures pour contester la revendication et résoudre le litige.

11. Conditions et prix

- 11.1. Les détails de la facturation sont définis dans la description des services ou dans la liste des prix du produit ou du service concerné. Les frais de déplacement supplémentaires et autres dépenses liées à la prestation de services seront facturés en sus.
- 11.2. Les prix mentionnés par iomarket et les montants facturés sont des prix nets et doivent être entendus hors TVA applicable. Par le paiement du montant facturé, le client reconnaît la créance.
- 11.3. Le délai de paiement est convenu contractuellement et mentionné sur la facture. Si le délai de paiement n'est pas convenu contractuellement, la facture est due 30 jours après la réception de la facture par le client.
- 11.4. En cas de retard de paiement, iomarket est autorisée à percevoir des intérêts de retard au taux d'intérêt en vigueur, mais d'au moins 5 % du montant impayé. Des frais de rappel peuvent également être facturés. iomarket se réserve le droit de suspendre ses services jusqu'au règlement du paiement, les frais en cours restant dus. Si le retard de paiement dépasse 90 jours, iomarket est en droit de résilier le contrat immédiatement.
- 11.5. Le client a 30 jours pour contester une facture par écrit, la période de 30 jours étant calculée à partir de la date de facturation.
- 11.6. Le client ne peut pas compenser ses créances avec des créances contre iomarket.

12. Marketing et PR

- 12.1. Le client accorde à iomarket, pendant la durée de l'utilisation du service, le droit d'utiliser le nom de l'entreprise ainsi que la dénomination du service pour attirer l'attention des parties intéressées sur la plateforme iomarket, promouvoir l'entreprise, inviter la partie à traiter une transaction via la plateforme ou effectuer un onboarding accéléré de cette partie avec le soutien d'iomarket.

- 12.2. Toute autre utilisation nécessite l'accord du client.

13. Durée et résiliation du contrat, interruption des services

- 13.1. La relation contractuelle commence conformément aux accords stipulés dans le contrat correspondant.
- 13.2. La durée minimale, le délai de résiliation et la date de résiliation sont également déterminés selon les accords figurant dans le contrat correspondant.
- 13.3. La résiliation doit être effectuée par lettre recommandée, en respectant le délai de résiliation contractuellement convenu. Si aucun délai ni aucune date de résiliation n'ont été convenus contractuellement, la résiliation doit être effectuée par lettre recommandée avec un préavis de six mois à la fin d'un mois.
- 13.4. En cas de violation grave des dispositions du présent contrat ou des présentes CGV, ou pour d'autres raisons importantes rendant impossible la poursuite de la collaboration contractuelle, les parties contractantes ont le droit de résilier immédiatement le contrat sans préavis. Si la faute incombe au client, celui-ci doit immédiatement rembourser à iomarket les frais convenus jusqu'à la fin de la durée minimale du contrat. Si aucune durée minimale n'a été convenue, les frais correspondants à la période de préavis standard définie dans le contrat ou dans les présentes CGV doivent être immédiatement remboursés.
- 13.5. En cas de résiliation par le client avant la mise en service du service, celui-ci est tenu de rembourser à iomarket tous les frais encourus à ce titre, y compris les frais correspondants à la durée minimale du contrat. Si aucune durée minimale n'a été convenue, les frais correspondants à la période de préavis standard définie dans le contrat ou dans les présentes CGV doivent être immédiatement remboursés.
- 13.6. iomarket se réserve le droit de résilier le contrat avec un préavis de six mois à la fin d'un mois, sans avoir à en justifier les raisons.
- 13.7. Tous les frais engendrés par la résiliation du contrat par le client ou par une résiliation imputable au client de la part d'iomarket, tels que la désactivation, l'externalisation des données ainsi que leur archivage, seront facturées au client.
- 13.8. Après réception de la résiliation, le client dispose d'un droit d'utilisation allant jusqu'à 90 jours, sauf dispositions contractuelles contraires et sous réserve du respect de ses obligations de paiement.
- 13.9. iomarket se réserve le droit de restreindre l'utilisation des services cloud par le client en cas de violation contractuelle. Cela inclut notamment l'existence d'un risque ou d'un danger pour la sécurité des systèmes ou des services cloud, ou le non-paiement d'une facture échue malgré une relance.

14. Modification des conditions générales

- 14.1. Nous nous réservons le droit de mettre à jour ou d'adapter la présente des conditions générales si nécessaire. En cas de modifications importantes, des efforts raisonnables seront déployés pour attirer l'attention sur les changements. La version en vigueur est publiée en ligne sur le site Internet. Dans la mesure où il existe des versions linguistiques différentes en raison de versions traduites, c'est la version allemande qui fait foi.

15. Dispositions diverses

- 15.1. Toutes les dispositions légales régissant l'utilisation et l'exploitation d'Internet restent réservées et s'appliquent à tous les services cloud d'iomarket dès leur entrée en vigueur.

- 15.2. Sous réserve de l'accord écrit préalable d'iomarket, le client a le droit de transférer le contrat. iomarket a le droit de céder à des tiers les créances issues de la relation contractuelle.
- 15.3. En cas de résiliation du contrat, de cession ou de revendication de droits ainsi que pour toute autre mesure juridiquement pertinente, le client est tenu d'envoyer la correspondance afférente par courrier recommandé. Un envoi complémentaire par e-mail est possible.

16. Droit applicable et for juridique

- 16.1. Pour toute action intentée contre iomarket, le for exclusif est à Zoug (ZG), Suisse. iomarket se réserve le droit d'intenter une action contre le client devant le tribunal compétent de son domicile ou de son siège social, ou devant tout autre tribunal compétent.
- 16.2. Le droit suisse est déclaré applicable.